

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 19 mars 2024**

---

1. Approbation du PV du dernier conseil municipal en date du 20 février
  2. Désignation d'un secrétaire de séance
  3. Compte de gestion 2023
  4. Compte administratif 2023
  5. Affectation du résultat 2023
  6. Budget primitif 2024
  7. Subvention CCAS
  8. Taux de contribution 2024
  9. Fongibilité des crédits
  10. Suppressions d'emploi, tableau des emplois
  11. Questions diverses
- 

Date de convocation : 09/02/2024

Membres élus : 19 ; en fonction : 19 ; présents : 15 ; votants : 15

Sous la présidence de Madame Barani Marie-Pierre, Maire de Chabons

Membres présents : BARANI Marie-Pierre, CHARLETY Philippe, ORTUNO Michelle, BOZON Pierre, PERON Catherine, RIVIERE Denis, PELLERIN Annick, DURAND Lionel, BURTIN Nicole, COMBET Stéphane, GAILLARD Claude, LEDEUIL Estelle, GUILLERMIN Romuald, MEYER Sylvie, MARTIN David, MEUNIER-BLANCHON Emma.

Membres absents : BRECHET Alexandre PELLERIN ; VIAL Ludivine ; GAILLARD Claude ; LACROIX Franck.

### **1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal en date du 20 février**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 20 février.

### **2. Désignation du secrétaire de séance**

Catherine Péron est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

### **3. Compte de gestion 2023**

Madame le Maire présente : le compte de gestion de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Le Conseil Municipal s'assure que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 19 mars 2024

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Il est demandé au Conseil Municipal de :**

- **DECLARER** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par le Responsable du SGC de Bourgoin-Jallieu visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **APPROUVER** les dispositions ci-dessus,
- **DONNER** quitus de sa gestion pour l'exercice 2023 au Responsable du SGC de Bourgoin-Jallieu de la Commune de Châbons.

**Approuvé à l'unanimité des voix.**

### 4. Compte administratif 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Philippe CHARLETY, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Marie-Pierre BARANI, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Philippe CHARLETY pour le vote du compte administratif,

Philippe CHARLETY explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur.

**Il est demandé au Conseil Municipal d' :**

- **APPROUVER** le compte administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	Réalisé sur l'exercice	Reprise excédent sur 2022	TOTAL au 31/12/2023
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses Réelles	1 127 344,10 €		1 127 344,10 €
Dépenses d'Ordre			- €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>1 127 344,10 €</b>		<b>1 127 344,10 €</b>
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>1 617 152,13 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>1 917 152,13 €</b>
<b>Résultat FONCTIONNEMENT</b>	<b>489 808,03 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>789 808,03 €</b>
<b>Investissement</b>	Réalisé sur l'exercice	Reprise excédent sur 2022	<b>Résultat au 31/12/2023</b>
Dépenses Réelles	844 112,36 €		844 112,36 €
Dépenses d'Ordre			- €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>844 112,36 €</b>		<b>844 112,36 €</b>
<b>Recettes Réelles</b>	<b>564 487,14 €</b>		<b>564 487,14 €</b>
Dont 1068 affectation résultat	266 824,44 €		
Recettes d'Ordre			- €
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>564 487,14 €</b>	<b>182 110,64 €</b>	<b>746 597,78 €</b>
<b>Résultat INVESTISSEMENT</b>	<b>- 279 625,22 €</b>	<b>182 110,64 €</b>	<b>- 97 514,58 €</b>
<b>Reste à Réaliser 2023</b>	<b>152 800,00 €</b>		
		<b>Résultat Clôture</b>	<b>692 293,45 €</b>

**Approuvé à l'unanimité des voix.**

## 5. Affectation du résultat 2023

Après avoir examiné le compte administratif 2023, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de 789 808,03 euros comme suit :

- Affectation en réserves R1068 en investissement : 289 808,03 €
- Report en fonctionnement R002 : 500 000,00 €

Approuvé à l'unanimité des voix.

## 6. Budget primitif 2024

Vu la Commission Affaires Générales du 15 mars 2024,

Vu l'avis de la commission des finances et son travail,

Vu le projet de budget primitif présenté,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors des réunions de la commission des finances et de la Commission Affaires générales du 15 mars 2024, comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Chap. 011 à 68	Dépenses Réelles 1 341 530,00 € dont intérêt dette 36 151,35 €
Art 022	
D023	Virement à la section D'investissement 696 100,00 €
D002	Reprise déficit antérieur
D042	E.O. entre Section
D043	E.O. à l'intérieur de section
<b>TOTAL</b>	<b>2 037 630,00 €</b>

04/03/2024

RECETTES	
Chap. 70 à 77	Recettes Réelles 1 537 630,00 €
R002	Reprise excédent antérieur 500 000,00 €
R042	E.O. entre Section
R043	E.O. à l'intérieur de section
<b>TOTAL</b>	<b>2 037 630,00 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
D 1641	Capital des Emprunts 67 789,00 €
Chap. 20 à 23 opérations	Dépenses Réelles 886 950,00 € RAR 152 800,00 €
Art 020	
D001	Reprise Déficit Antérieur 97 514,58 €
E.O. D041	Opérations Patrimoniales
D040	E.O. entre section
<b>TOTAL</b>	<b>1 205 053,58 €</b>

RECETTES		
Chap. R10 et 13	Recettes Réelles 110 145,55 €	Dépt 35 000 Routes
Art 10222	FCTVA 109 000,00 €	Etat 38 510 église
Art 1068	Affectation du Résultat 289 808,03 €	Dépt 13 645,55 église
R16	Emprunt	TA 22 990
R021	Virement de la Section Fonctionnement 696 100,00 €	110 145,55
0,00 €	Reprise excédent antérieur	
R001	Opérations patrimoniales	
E.O. R041	E.O. entre section	
R040		
<b>TOTAL</b>	<b>1 205 053,58 €</b>	
	Excédent de Fonctionnement 789 808,03 €	
Réserves R002	500 000,00 €	
Affectation 1068	289 808,03 €	

Approuvé à l'unanimité des voix.

## 7. Subvention CCAS

Mme le Maire propose d'attribuer pour l'année 2024 une subvention de 11 000 € au C.C.A.S. de Chabons.

La dépense sera inscrite au B.P. 2024 à l'article 657362.

**Le Conseil est invité à délibérer sur cette subvention.**

**Approuvé à l'unanimité des voix.**

## 8. Taux de fiscalité directe locale 2024

La fixation des taux de fiscalité doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

La délibération du vote des taux doit être spécifique et distincte du vote du budget, même si les taux adoptés sont identiques à ceux de l'exercice précédent. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 du CGI, confirmé par le Conseil d'Etat.

La municipalité faisant le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition, et ce depuis le budget 2015, il est proposé au Conseil municipal d'adopter pour l'année 2024 des taux identiques à 2023 soit :

Pour 2024, il est donc proposé :

TAXES	TAUX 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	33,88%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57,84 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés	9,05%

**Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur ces taux.**

**Approuvé à l'unanimité des voix.**

## 9. Fongibilité des crédits

Comme l'année dernière, l'instruction comptable et budgétaire M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informe le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

**Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024 pour une année, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.**

**Approuvé à l'unanimité des voix.**

## 10. Suppression d'emplois

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 19 mars 2024

l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article L 542-2, est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Suite à des changements de grade de différents agents du fait d'un avancement de grade ou de réussite à concours et examen professionnel, les nouveaux emplois avaient été créés en 2023. Il convient de supprimer maintenant les anciens emplois correspondants.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 5 mars 2024,

### Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour :

1. La suppression de l'emploi de **rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe** à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires au service administratif (Sandra BESSON : passée attaché territorial suite à réussite au concours).
2. La suppression de l'emploi **d'adjoint administratif territorial à temps complet** au service administratif (Catherine VARAS : passée adjoint administratif principale 2<sup>ème</sup> classe suite à réussite à examen professionnel).
3. La suppression de l'emploi **d'adjoint technique à temps complet** au service technique (Jean-Philippe COUPIER passé adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe suite à avancement de grade pour raison d'ancienneté).
4. La suppression de l'emploi **d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe** à temps non complet (33,25h) au service scolaire (Sylvie CLOR : passée ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe suite à avancement de grade pour raison d'ancienneté)
5. De modifier comme suit le tableau des emplois :

Grade ou emploi	Cat	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo	Commentaire/ Poste occupé actuellement par :
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché	A	1	1	22H	
<b>Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>B</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		<b>Emploi supprimé (ancien poste de Sandra Besson)</b>
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	23H	
Adjoint administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	35 H <b>35 H</b>	1 emploi vacant (Angélique GUILLAUD-ROLLIN l'occupera à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2024)
Adjoint Administratif	C	3	<b>2</b>	35H 35H	<b>1 emploi supprimé (ancien poste de Catherine Varas)</b> <b>1 emploi en dispo (Justine Barbier)</b> <b>1 emploi à supprimer quand Angélique GUILLAUD-ROLLIN passera adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	35H	
Agent de Maîtrise	C	1	1	35H	
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	<b>2</b>	13,33H <b>35 H</b>	

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 19 mars 2024**

Adjoint Technique	C	2	1	17,5 H	1 emploi supprimé (ancien poste de Jean Philippe)
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0		Emploi supprimé (ancien poste de Sylvie Clor)
ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	33,25H	
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Adjoint d'animation Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	28H	
Adjoint d'animation	C	6	6	31 H 28H 14,48H 15,48 6,3H 6,3 H 6,3 H	Poste en dispo (Christiane GROPP)

Approuvé à l'unanimité des voix.

## 11. Questions diverses

❖ **Marie-Pierre Barani :**

- ✓ **CRAIG** : taxe foncière cadastrale /révision des valeurs locatives des logements d'ici 2028
- ✓ **Fresque** : l'artiste refera une proposition sous peu
- ✓ **Beewatt / Enercoop** : délibération nécessaire pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les anciennes lagunes de la STEP. Enercoop va faire un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Viendra au prochain conseil expliquer le projet.
- ✓ **Plan Communal de sauvegarde** : a travaillé sur le sujet, reste quelques éléments à modifier/ajouter.

❖ **Philippe Charléty :**

- ✓ **Journée nettoyage du village** : le samedi 23 mars
- ✓ **Prochaine commission vidéoprotection** : le jeudi 4 avril. Franck Pourrat, maire de Saint Jean de Bournay viendra présenter l'installation de vidéoprotection de la Commune et leur police intercommunale.

❖ **Catherine Péron :**

- ✓ **Boulistes** : ont un projet qui sera évoqué au prochain Conseil
- ✓ **Rencontre d'un chasseur de subvention**
- ✓ Colombe va faire des travaux dans son gymnase et Terres Froides Basket demande des créneaux supplémentaires au gymnase à la rentrée.

❖ **Nicole Burtin :**

- ✓ **Centre social Lucie Aubrac** : évènement en juillet pour lequel il faut faire une convention d'utilisation du gymnase.

❖ **Denis Rivière :**

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 19 mars 2024

- ✓ **Nouveau fourgon** des services techniques mis en service. L'ancien sera vendu.
- ❖ **Pierre Bozon :**
  - ✓ **Eglise :** tranche ouest côté parking quasiment finie. Dernière tranche devrait être lancée dans la foulée et les travaux pourraient être définitivement finis cette année.
  - ✓ **Dégradation** de véhicules plus portes de garage fracturées aux immeubles du Vallon.